

Lévis, le 2 octobre 2020

### Rappel des consignes et passage en zone rouge

Le 28 septembre dernier, la région Chaudière-Appalaches est passée en zone rouge. Nous faisons donc face à une contamination communautaire plus importante, et cela nous oblige à redoubler d'efforts pour limiter cette contamination.

Afin de vous tenir informés de l'évolution de la situation et des impacts potentiels à la poursuite de vos activités dans les locaux municipaux, nous mettons en place un bulletin d'information qui nous permettra de communiquer avec vous sur une base régulière selon l'évolution de la pandémie.

Ce premier bulletin vise donc à solliciter à nouveau votre collaboration afin de faire **respecter les consignes sanitaires et de distanciation** de la Direction de la santé publique dans le cadre de vos activités. Nous souhaitons faire un rappel des principales tâches qui relèvent de votre responsabilité :

- Les organismes sont responsables de la protection de leur personnel et doivent s'assurer de mettre en place les mesures imposées par la CNESST.
- Les organismes sont également responsables de la désinfection régulière des équipements utilisés pour la pratique de leurs activités, particulièrement entre deux activités avec des participants différents.
- Un registre de présence doit être tenu par tous les organismes pour chacune des activités qui se déroule dans les bâtiments municipaux pour documenter une éventuelle enquête épidémiologique. Cette responsabilité incombe également à tous les organismes propriétaires ou locataires d'un édifice privé.

La Ville a établi les capacités d'accueil des bâtiments et de chacune des salles qui les composent pour tenir compte de la distanciation de 2 mètres entre les personnes. Toutefois, ces capacités d'accueil devront être révisées régulièrement, notamment lorsque la région passera d'une zone de couleur à une autre.

#### Impacts du passage en zone rouge

- Les **activités sportives intérieures** sont maintenues jusqu'à nouvel ordre, et ce, en respectant les directives de santé publique. Toutefois, pour ces activités, un maximum de 25 participants peut se rassembler par site d'activité, incluant les joueurs et le personnel d'encadrement. Aucun spectateur n'est permis lors d'activités intérieures. Les toilettes demeurent accessibles. Pour l'instant, l'utilisation des vestiaires est permise.
- En ce qui concerne les **parcs et espaces verts**, ils demeurent accessibles à la population dans le respect des directives sanitaires. Par ailleurs, il est maintenant interdit de participer ou de tenir un rassemblement dans un lieu public extérieur, sauf dans le cadre d'activités scolaires. Des précisions seront apportées pour les **activités sportives extérieures**.

- Les **activités culturelles, récréatives ou sociales**, organisées par les organismes communautaires ou par la Ville, sont maintenues jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, pour ces activités, un maximum de 25 participants peut se rassembler par site d'activité, incluant le personnel d'encadrement. Mentionnons qu'il est dans la responsabilité de l'organisme communautaire d'assurer le respect des directives de santé publique en tout temps.
- Plus spécifiquement pour le milieu culturel, il faut toutefois savoir que les **lieux de diffusion culturelle ainsi que les institutions muséales** sont fermés jusqu'à nouvel ordre, et ce, selon le récent décret du gouvernement du Québec. Il s'agit entre autres de L'Anglicane, le Vieux Bureau de Poste, la Galerie d'Art des Deux-Ponts, l'Espace culturel du Quartier Saint-Nicolas, Regart, centre d'artistes en art actuel, la Maison natale Louis Fréchette et le Centre d'exposition Louise-Carrier.
- En conformité avec les règles édictées par la Santé publique, la Ville cessera toutes formes de **location de salle** auprès de la population.

### Pour plus d'informations :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/#c70163>

### Accès pour les photocopies des organismes

- Malgré le fait que huit bibliothèques seront ouvertes à compter du 6 octobre prochain, en formule prêts sans contact, il ne sera pas possible d'y faire vos photocopies.
- Pour les organismes qui avaient accès à une des bibliothèques, vous recevrez rapidement une proposition de notre part pour vous permettre d'aller chez un de nos fournisseurs privés.

C'est individuellement et collectivement que nous pouvons protéger la santé des bénévoles, du personnel et de la population qui participent aux activités culturelles, communautaires, sportives et récréatives de notre communauté et ainsi éviter un nouveau confinement.



François Bilodeau  
Directeur adjoint à la vie communautaire